

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 28 AVRIL 2014 A 20H15 A
L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 116 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Alexandra Riedo, Présidente de la Comfin, Monique Aebischer, MM. Daniel Carriero, Secrétaire de la Comfin, Pascal Hertling, Patrick Clément
Scrutateurs : M. Christian Seydoux (57)
M. Patrick Cudré-Mauroux (59)

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 7^{ème} assemblée de la législature 2011/2016, dénommée assemblée des comptes. C'est la première fois qu'une assemblée se tient un lundi soir depuis la fusion, ceci pour faire un tournus des jours de la semaine, comme vous l'aviez demandé. Cette assemblée, comme à son habitude, sera suivie par une traditionnelle verrée avec quelques plats. En préambule à cette assemblée, vous avez pu apprécier quelques clichés de la dernière sortie annuelle du Conseil communal à Porto, sortie annuelle qui nous permet de nous mettre au « verre », VERT et non pas VE2RE !!! J'en vois déjà certains qui sourient dans la salle, j'ai pris les noms. Vous avez également pu constater la grande capacité des membres du Conseil communal qui a posé pour la postérité devant le plus grand tonneau du monde, 110'000 litres pour les amateurs de chiffre.

Passons à des choses plus concrètes et plus sérieuses pour lesquelles vous êtes venus ce soir en grand nombre. Je tiens particulièrement à saluer nos 2 Députés communaux, dont un tout frais M. Dominique Zamofing et M. Rudolf Schläfli ainsi que M. Enrico Bernasconi, plus connu sous le nom de Frère Jean-Paul, économiste de l'Abbaye d'Hauterive. Cette assemblée sera placée sous le signe des chiffres et des diverses propositions d'investissement. Je ne doute pas un instant que vous avez lu, dans le détail, les différents comptes qui vont vous être soumis ce soir pour approbation.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, les instruments d'enregistrement haut de gamme à disposition dans notre chère salle communale.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 15 du 11 avril 2014 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 17 avril 2014;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucune.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom. Veuillez également désactiver le WIFI de vos téléphones. Merci.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. Après une prospection rapide, MM. Christian Seydoux et Patrick Cudré-Mauroux ont accepté d'officier à ce poste tant convoité. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2013
2. Comptes de fonctionnement 2013 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2013 - approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Présentation de la planification financière 2013/2017
5. Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel déchetterie, édilité, sapeurs-pompiers à Ecuwillens
 - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Crédit d'étude pour l'assainissement du pont sur la Sarine à la Rte d'Hauterive à Posieux
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Crédit d'étude pour un audit énergétique du bâtiment de la halle de gym à la Rte de l'Ecole à Posieux
 - 7.1 Rapport de la commission financière
8. Crédit d'investissement pour la mise en conformité de la place de jeux de l'école à Posieux
 - 8.1 Rapport de la commission financière
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavillaz pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2013 - APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : remarques générales : comme indiqué dans le bulletin communal, les comptes 2013 sont relativement bons. En effet, avec les différents éléments évoqués dans certaines positions budgétaires et commentaires, la tenue des charges est bonne. Il y a lieu de relever les points particuliers suivants :

- ✓ Pas de fortes augmentations des charges liées tant du canton que des associations de communes, la maîtrise des budgets s'améliorant dans ce domaine de la part du canton.
- ✓ Progression certaine des impôts réguliers des personnes physiques.
- ✓ Excellente santé financière de nos entreprises pour les impôts sur les personnes morales.
- ✓ La charge des intérêts est également plus basse, due notamment à un renouvellement d'un important crédit à un taux plus que favorable. C'est d'ailleurs la tendance encore actuellement avec des taux nettement en-dessous de 2% pour les collectivités publiques pour une durée de 3 à 5 ans.

Au vu des éléments précités, nous pouvons confirmer que le résultat du budget 2014 sera légèrement meilleur qu'annoncé.

Un point particulier sur la position « des intérêts rémunérateurs » au niveau des impôts. En effet, le taux actuel que donne la commune datant de 2001 est rémunéré à hauteur de 4.5%. Le Conseil communal va appliquer le taux rémunérateur de l'Etat situé entre 2.5 et 3%, ce qui permettra de baisser la charge de ce poste. Je reviendrai en détail sur certains aspects financiers dans la présentation de la planification financière.

Une autre information importante mentionnée dans le bulletin communal, c'est la réalisation de plusieurs immeubles locatifs en cours et certains mis à l'enquête publique soit : 18 appartements en construction à Ecuwillens, 30 appartements dans le quartier Les Granges à Ecuwillens actuellement à l'enquête publique et un projet de 24 logements à Posieux, soit au total près de 72 logements potentiels. Sans oublier le projet de 14 appartements-hôtel à la Croix-Blanche à Posieux. Ces différents projets permettront de mettre sur le marché des appartements tant en location qu'en PPE entre 2014 et 2016. Les rentrées financières pour la commune seront les émoluments des permis de construire et les différentes taxes qui y sont liées. Et à futur une augmentation de la contribution immobilière, des droits de mutation et des rentrées fiscales complémentaires. Nous avons partiellement tenu compte de ces éléments dans la planification financière. Prudence oblige.

Nous allons maintenant passer en revue, par chapitres, les comptes de fonctionnement.

O. Administration

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai besoin d'un éclaircissement concernant la position 020.308.00 relatif au personnel temporaire de l'exploitation et conciergerie et l'augmentation de Fr. 81'000.00 par rapport au budget. Selon vos explications c'est suite à différents problèmes de personnel, décès, arrêt maladie, mais j'ai quand même l'impression qu'une personne qui décède ne touche plus de salaire et une personne qui est malade, vous retouchez pratiquement le 80% du salaire en retour. Cette augmentation est peut-être plausible mais j'aimerais avoir une explication.

M. Nicolas Corpataux : cette augmentation est effectivement due au problème de personnel qui a été évoqué. Le Conseil communal, étant donné la situation, a prolongé le contrat temporaire de M. Genoud qui a été officiellement engagé le 1^{er} janvier 2014 et qui donne entièrement satisfaction. Un temporaire, engagé via une société, coûte cher. La situation n'était pas facile à gérer et le Conseil communal, suite au départ de M. Charles Rolle, a mis en place une organisation complète. D'ailleurs, nous serons en-dessous pour le budget 2014. C'était vraiment une situation spéciale qui a amené cette augmentation.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : une question concernant la commission d'énergie qui dépasse un peu le budget. Les feux, respectivement l'éclairage public de la route cantonale au bois de la Glâne ne sont toujours pas arrêtés la nuit. Comment cela se fait-il ?

M. Nicolas Corpataux : le mandat de la route, à la croisée de Châtillon, n'est pas de la compétence de la commission consultative de l'énergie. Il a été traité par le Conseil communal. La demande est pendante auprès du Service des ponts et chaussées à Fribourg pour une solution. Nous n'avons pas de réponse actuellement mais nous ne manquerons pas de vous informer lors d'une prochaine assemblée.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je vous présente encore le récapitulatif des comptes de fonctionnement, tableau des charges et produits par nature ainsi que le bilan au 31.12.2013.

Je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Benoît Bruelhart : conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 25 mars 2014 et a siégé le 4 avril 2014 pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Les comptes bouclés au 31 décembre 2013 ont été révisés par la fiduciaire Jordan SA, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2013 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. Peu d'écarts par rapport au budget sont constatés. L'exercice 2013 présente un excédent de charge de fonctionnement de Fr. 181'241.33, un excédent de charge d'investissement de Fr. 499'316.15 et une fortune de Fr. 1'545'641.58 ressortant du bilan au 31 décembre 2013.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2013 qui se soldent par un excédent de charges de Fr. 181'241.33.

M. Nicolas Corpataux : merci.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2013 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 181'241.33 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2013 – APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part les comptes d'investissements 2013 et d'autre part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2013. Le tableau des investissements 2013 a été publié dans le bulletin d'information et présente des investissements nets pour un montant de Fr. 499'316.15.

Je donne la parole à la commission financière.

M. Benoît Bruelhart : sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2013 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 499'316.15.

M. Nicolas Corpataux : merci.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2013 bouclant avec des charges de Fr. 713'784.40, des produits de Fr. 225'068.25 soit un investissement net de Fr. 499'316.15 sont adoptés à l'unanimité.

Nous allons procéder au bouclage des investissements terminés en 2013, objet par objet et donnerons ensuite la parole à la commission financière pour son rapport.

1. **Eclairage public et remplacement des luminaires à Ecuwillens et Posieux** : crédit voté : Fr. 210'000.00, crédit utilisé : Fr. 209'124.95, différence : ./ Fr. 875.05 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'éclairage public et le remplacement des luminaires à Ecuwillens et Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 875.05 et une subvention reçue de Fr. 60'500.00 soit un investissement net de Fr. 148'624.95 est accepté à l'unanimité.

2. **Assainissement secteur Moulin-Neuf et complément** : crédit voté Fr. 160'000.00, crédit utilisé : Fr. 107'547.50, différence : ./ Fr. 52'452.50 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'assainissement du secteur Moulin-Neuf et complément bouclant avec une économie de charges de Fr. 52'452.65 et un financement reçu par des taxes de raccordement de Fr. 41'929.65 soit un investissement net de Fr. 65'617.85 est accepté à l'unanimité.

3. **Secteur eaux claires place centre village à Ecuwillens** : crédit voté Fr. 200'000.00, crédit utilisé Fr. 210'252.15, différence : + Fr. 10'252.15.

Au vote à main levée, l'investissement pour le secteur des eaux claires pour la place au centre du village à Ecuwillens, bouclant avec un excédent de charges de Fr. 10'252.15 est accepté à l'unanimité.

4. **Assainissement de la STEP à Posieux** : crédit voté Fr. 195'000.00, crédit utilisé Fr. 193'908.75, différence : ./ Fr. 1'091.25 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'assainissement de la STEP à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'091.25 est accepté à l'unanimité.

5. **Mensuration lot III, secteur Ecuwillens** : crédit voté Fr. 120'000.00, crédit utilisé Fr. 101'419.80, différence : ./ Fr. 18'580.20 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la mensuration lot III, secteur Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 18'580.20 est accepté à l'unanimité.

6. **SAS d'entrée du magasin à Posieux** : crédit voté Fr. 42'000.00, crédit utilisé Fr. 41'531.80, différence : ./ Fr. 468.20.

Au vote à main levée, l'investissement pour le SAS d'entrée du magasin à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 468.20 est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des 6 investissements.

Au vote à main levée, le bouclage des 6 investissements votés pour un montant total de Fr. 927'000.00, des crédits utilisés pour un montant de Fr. 863'784.95 et bouclant avec une économie de charges de Fr. 63'215.05 et des subventions reçues de Fr. 102'429.65 soit des investissements nets de Fr. 761'325.00 est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de fermer ce volet sur les cordons de la bourse communale, je tiens à remercier particulièrement le personnel communal de l'administration, en particulier Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Annelise Chavaillaz, trésorière, Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts et Tiago notre apprenti de commerce, pour leur excellent travail et leur engagement. Je complète également ces remerciements aux membres de toutes les commissions. Toutes ces personnes contribuent, avec leur expérience et leur disponibilité, à la bonne gestion des deniers et des intérêts communaux pour une qualité de services et de vie à maintenir et à garantir pour nos citoyens.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2013/2017

M. Nicolas Corpataux : la planification financière a été mise à jour en tenant compte des investissements du plan de législature en y incluant la réfection du pont sur la Sarine. Cette planification se veut prudente et tient compte des éléments principaux suivants :

- ▶ dès 2015, suppression de la subvention cantonale de Fr. 84'000.00 pour l'école enfantine.
- ▶ position 400, impôts réguliers : de 2011 à 2012, l'augmentation a été de 6.2% et de 2012 à 2013, 7.5%. Nous avons donc pris, pour les impôts 2015/2016, une moyenne de 3% et une légère augmentation due à la projection de nouveaux habitants suite à la construction d'immeubles.
- ▶ Augmentation des charges dès le 1^{er} janvier 2016 pour le projet de la DEP qui sera présenté ce soir.
- ▶ Extrapolation de l'investissement du collecteur de la Tuffière dès le 1^{er} janvier 2016. Estimation de Fr. 1'200'000.00, financée par les taxes au minimum Fr. 800'000.00 soit des intérêts et amortissements de Fr. 24'000.00.
- ▶ Extrapolation également sur l'investissement des travaux du pont sur la Sarine, dès le 1^{er} janvier 2016. Le coût de l'expertise était d'environ Fr. 420'000.00 à charge à raison de 50% pour la commune d'Arconciel et 50% pour notre commune.
- ▶ Extrapolation aussi pour l'investissement des mesures énergétiques de la halle de gym. C'est l'audit qui le déterminera.
- ▶ Nous avons pris dans les produits, le revenu de l'ECAB de Fr. 25'000.00 chaque année. Il s'agit d'un montant qui résulte d'une convention passée avec l'ECAB pour compenser la contribution immobilière pour la future maison du feu située à Châtillon.
- ▶ Nous avons pris en compte l'investissement de la mise en conformité de la place de jeux de l'école.
- ▶ Nous avons encore tenu compte d'autres investissements du plan de législature, notamment la place du village.

Avec ces différents investissements, nous aurons pratiquement en 2016, bouclé le plan de législature. La question maintenant est de savoir si avec ces investissements, nous devons monter ou non les impôts ? En complément de ces informations, il n'a pas été tenu compte pour l'instant de l'encaissement des taxes sur l'épuration des eaux dont le règlement a été formellement validé par le canton et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015. La planification sera mise à jour avec ces éléments. Si l'on regarde la projection jusqu'en 2017, on constate que dès 2015 les chiffres seront à nouveau en noir, sous réserve d'éléments que nous ne maîtrisons pas.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les finances de la commune sont maîtrisées et qu'aucune hausse du coefficient d'impôt n'est à l'ordre du jour. La planification prenant en compte les futurs investissements jusqu'en 2016 et incluant ceux qui vous sont soumis ce soir, sous réserve de votre

approbation. J'en termine avec cette planification financière prudente et je conclus sur un calembour de Pierre Dac qui pourrait également s'appliquer aux finances : « *les prévisions sont toujours difficiles surtout lorsqu'elles concernent l'avenir* ».

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL DECHETTERIE, EDILITE, SAPEURS-POMPIERS A ECUVILLENS

M. Nicolas Corpataux : suite à la demande du crédit voté en avril 2012 de Fr. 50'000.00, la commission formée des personnes suivantes :

- ◆ Jacquaz Bertrand – Président
- ◆ Seydoux Christian – Secrétaire
- ◆ Zamofing Dominique – membre
- ◆ Chenaux Benoît – membre
- ◆ Terreaux Frédéric – membre depuis le 01.01.2014
- ◆ Rolle Charles – membre jusqu'au 31.12.2013

s'est penchée sur un scénario principal avec option. Le président de la commission va vous expliquer dans le détail le projet de base proposé par le Conseil communal et l'option dans le local pour le service du feu. Je donne immédiatement la parole à M. Bertrand Jacquaz et je demande à M. Armand Chavaillaz, propriétaire privé, de se récuser. Il sort de la salle.

M. Bertrand Jacquaz :

◆ **Situation actuelle :** les 3 services communautaires sont trop petits, vétustes et inappropriés vis-à-vis de l'école. Nous avons une déchetterie qui est l'ancienne déchetterie de Posieux d'une capacité prévue pour 1000 habitants. Après la fusion, le site est resté identique pour une population actuelle de 2300 habitants. Le site et son infrastructure ne sont plus adaptés pour notre commune. Les locaux et le service de l'édilité se trouvent dans une ancienne porcherie. C'est vétuste, restreint au niveau de la place, pas de bureau pour le responsable technique, halle non chauffée, indigne pour une commune comme la nôtre. Plusieurs endroits dans la commune servent à abriter du matériel, entre autre, l'ancienne porcherie derrière l'ancienne laiterie à Ecuwillens. Tous les véhicules et remorques ne peuvent être remisés et se trouvent à l'extérieur. Le local des pompiers est situé à côté de la halle de gym, en-dessous de l'accueil extrascolaire. Plusieurs endroits servent de dépôt, l'ancienne porcherie derrière l'ancienne laiterie à Ecuwillens, le garage à l'administration communale à Ecuwillens, etc. Motopompe, échelle, matériel et aspirateur d'inondation, course de transport et tout le petit matériel sont dispersés sur le territoire communal. Le grand et dangereux problème de ces trois services est la sécurité autour de l'école. Plus de 250 enfants prennent le chemin de l'école chaque jour et il devient urgent de déplacer ces services avant qu'il n'arrive un accident qui pourrait avoir des conséquences très graves. Un transit d'écoliers entre l'école, l'AES, les quartiers en amont de la halle de gym et une partie des enfants d'Ecuwillens qui doivent se déplacer à pied ou à vélo chaque jour, passe quatre fois devant le local des pompiers, je ne vous explique pas le tableau. Le jour où il y a une alarme pompiers à la sortie des classes, étant donné l'excitation des pompiers pour se rendre au local, de partir en urgence avec les véhicules d'intervention sur une route bondée d'enfants, il pourrait y avoir des conséquences tragiques. Avoir une déchetterie, un service édilitaire et un local des pompiers dans une cour de récréation n'est plus concevable.

◆ **But :** la commission s'est réunie à de multiples reprises, à étudier, à visiter des déchetteries et des bâtiments. Une demande écrite à l'ECAB a été faite quant à la nécessité d'un regroupement des corps des sapeurs-pompiers au niveau du Gibloux en cas de fusion. Nous avons reçu une réponse à savoir qu'un corps de sapeurs-pompiers était obligatoire sur le territoire de la commune de Hauterive (FR) afin d'intervenir au minimum dans les quinze minutes depuis l'alarme selon les normes de FriFire.

La commission a continué son travail d'étude de rassemblement des trois services dans le but :

- ◆ de trouver un site
- ◆ d'étudier la faisabilité d'un complexe commun

- ◆ de rationaliser et optimiser les services sur un même site
 - ◆ de mettre à disposition des moyens techniques appropriés.
- ◆ **Les sites** : la commission a étudié différents sites pour l'implantation de ce complexe tout en sachant que l'endroit recherché devait avoir une superficie de 8000 m². Dans un premier temps, 3 sites ont été retenus, à savoir une parcelle de l'aérodrome, en face du terrain de foot, un terrain mis à disposition à SFR à Posieux et l'achat d'une parcelle à un privé. Nous avons également étudié la possibilité d'un terrain communal. La commune est propriétaire d'un terrain sis à Ecuwillens, à l'entrée du village côté Tuffière, en bordure d'autoroute, actuellement loué à l'entreprise Tubax. Cette parcelle d'une superficie de 2000 m² accueillait l'ancienne déchetterie d'Ecuwillens. Le terrain appondu à cet article nous paraissait être la meilleure solution. Suite à une discussion avec le propriétaire privé de l'art. 1045, d'une surface de 8400 m², adjacent notre parcelle communale, nous avons reçu une réponse favorable d'entrée en matière. Par contre, la totalité de l'article ne peut être construite, 1900 m² se trouvant en zone de sécurité de l'aérodrome et restera de ce fait propriété du privé en zone agricole. Une entente pour la vente de 6500 m² au prix de Fr. 28.00 le m², frais inhérents à la séparation de l'art. à charge de la commune a été entérinée pour autant que l'assemblée communale accepte ce soir le crédit d'investissement. La surface totale des deux articles est de 8500 m² ce qui nous paraît suffisant pour implanter notre projet. Pour la commission, le site est idéal, bien situé, en dehors du village et des habitations, muni d'un accès rapide, simple, d'une bonne visibilité et qui mettrait en valeur notre route de contournement.
- ◆ **Modification de zone** : l'art. 1044 propriété de la commune est déjà en zone « ZIG intérêt général ». Par contre, l'art. 1045 est actuellement en zone agricole. La modification de zone agricole en zone « ZIG » doit impérativement être aboutie pour la future construction. La demande de modification de zone peut être effectuée hors révision du PAL. Une demande préalable a déjà été déposée auprès des Services de l'Etat et les préavis sont favorables.
- ◆ **Bureaux d'étude** : nous avons travaillé avec le Bureau technique Audergon à Bulle qui a déjà réalisé plusieurs déchetteries dont celles de Farvagny et Vuadens. Pour les bâtiments, nous avons travaillé avec le bureau Agrion à Ballaigues. Je les remercie pour leur étroite collaboration et leurs conseils.
- ◆ **Construction et Infrastructures** : pour les besoins et le calcul des m², nous sommes partis sur une vision de 2700 habitants. Pour la surface agréée aux pompiers, nous avons pris les m² actuels des différents dépôts et avons ajouté des vestiaires et sanitaires. Nous avons également une solive qui pourrait être aménagée en bureau pour le commandant des pompiers. Pour le bâtiment édilitaire, nous avons pris les m² actuels des différents dépôts et pris en compte une surface pour ranger les véhicules stationnés actuellement à l'extérieur ainsi qu'une surface supplémentaire pour les sanitaires, bureau, locaux techniques. Nous avons également une grande solive pour entreposer du matériel. Un couvert de 20 m. sur m. a également été prévu pour stationner le char communal, les barrières à neige et divers matériels. Je vous donne encore quelques renseignements concernant les raccordements des eaux et nous avons la chance que Frigaz souhaite se rapprocher d'Ecuwillens pour le raccordement de différents propriétaires. Il participerait ainsi financièrement à notre fouille. Une hydrante demandée par l'ECAB sera posée afin de subvenir aux besoins du site. La conduite principale du Graboz passe sur la parcelle ce qui facilite grandement le raccordement à l'eau.
- ◆ **Déchetterie** : je vous parle maintenant uniquement de la déchetterie. Nous avons visité celle de Vuadens qui est équipée de bennes remplies par le dessus et équipée d'un capot hydrolique. Nous aurons 7 à 8 bennes, DCMI, ferraille, papier, encombrants, gazon, 3 pour le verre qui serait trié (blanc, vert, brun), textiles, fer blanc et alu. 2 bennes seraient libres en cas de surcharge et pour éviter des transports fréquents par nos employés. Un local pour les surveillants et un pour les produits toxiques qui doivent être sous clé. Au niveau de l'accès : 2 voies de circulation. Celle de gauche servirait à l'arrêt des véhicules pour le dépôt des déchets dans les bennes. Les bâtiments auront leur propre entrée. Les sites seront fermés indépendamment par des portes coulissantes ou à volet. Chaque site sera clôturé par une barrière en treillis. En ce qui concerne l'écologie, des haies seront plantées entre les bâtiments.
- ◆ **Commission** : Il est clair que la commission actuelle continuera à fonctionner en qualité de commission de bâtisse. Le règlement et les heures d'ouverture de la déchetterie seront réétudiés.

Le dossier de demande préalable a été présenté aux Services de l'Etat et les préavis sont favorables. Les locaux actuels seraient démontés et plusieurs idées sont déjà retenues pour remplacer ou utiliser ceux qui resteront. Je terminerai en remerciant mes collègues de la commission pour leur précieuse collaboration et disposition.

M. Nicolas Corpataux : je vais vous présenter la partie financière. Le projet global est scindé en plusieurs secteurs.



COMMUNE DE HAUTERIVE (FR)

Assemblée communale du 28.4.2014 - Point 5 de l'ordre du jour

Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel déchetterie, édilité et sapeurs-pompiers à Ecuvillens

	Complexe Edilité - Local du feu			Coût et financement général						
	Halle et locaux service du feu	Locaux et dépôts voirie	Aménagement place et canaliset.	Déchett.	Route d'accès	Canaliset. privée	Canaliset. EU, refoulem. et STAP	Achat du terrain	Total TTC	remarques
Coût détaillé	580'000.00	650'000.00	480'000.00	656'000.00	80'000.00	19'000.00	150'000.00	195'000.00	2'810'000.00	
1. Subventions ECAB	80'000.00								80'000.00	bâtiment
2. Subvention ECAB		10'000.00								défense incendie
3. Participation Greboz				25'000.00					25'000.00	
4. Réserve achat terrain								100'000.00	100'000.00	réserve au bilan achat de terrain
5. Travaux propres	25'000.00	20'000.00							45'000.00	employés communaux
6. Participation Frigez SA							18'000.00		18'000.00	
7. Réserve au bilan							132'000.00		132'000.00	réserve au bilan "réparation"
total investissement	475'000.00	620'000.00	480'000.00	631'000.00	80'000.00	19'000.00	0.00	95'000.00	2'400'000.00	

Une précision concernant les participations et subventions. La subvention estimée concernant la part du local du feu de l'ECAB était de Fr. 80'000.00. Après analyse du dossier, la subvention serait de Fr. 138'500.00, montant qui sera validé par le Conseil d'administration qui siègera le 30 avril prochain. Pour la présentation de ce soir, nous avons conservé le montant initial de Fr. 80'000.00. L'investissement total, sous déduction des différentes participations, s'élève à Fr. 2'400'000.00. Comme il a été demandé, nous vous présentons, ci-dessous, un tableau représentant le projet global proposé par le Conseil communal ainsi que celui sans les sapeurs-pompiers. Il a été défalqué la part du bâtiment du service du feu et avons ainsi gardé les infrastructures de base pour la déchetterie, l'achat du terrain, les infrastructures diverses et les locaux de la voirie pour un montant évidemment inférieur de Fr. 1'925'000.00 qui représentent des charges annuelles de Fr. 96'250.00 entre les amortissements et les intérêts.



Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel déchetterie, édilité et sapeurs-pompiers à Ecuwillens

Projet global	Halle et locaux service du feu	Locaux et dépôts voirie	Déchetterie	Achat terrain	Infrastr. diverses	total
Coût	580'000.00	650'000.00	656'000.00	195'000.00	729'000.00	2'810'000.00
Participation, subventions, travaux propres	105'000.00	30'000.00	25'000.00	100'000.00	150'000.00	410'000.00
Total investissement net	475'000.00	620'000.00	631'000.00	95'000.00	579'000.00	2'400'000.00

./ complément ECAB 416'500.00
Fr. 58'500.00

Fr. 2'400'000.00
Financé par emprunt bancaire

Charges annuelles		
Intérêts	Amortissement	Total
48'000.00	80'000.00	128'000.00

Projet sans SP	Halle et locaux service du feu	Locaux et dépôts voirie	Déchetterie	Achat terrain	Infrastr. diverses	total
Coût		650'000.00	656'000.00	195'000.00	729'000.00	2'230'000.00
Participation, subventions, travaux propres		30'000.00	25'000.00	100'000.00	150'000.00	305'000.00
Total investissement net		620'000.00	631'000.00	95'000.00	579'000.00	1'925'000.00

Charges annuelles		
Intérêts	Amortissement	Total
38'500.00	57'750.00	96'250.00

Les intérêts et amortissements à charge des dicastères seront les suivants :

- Déchetterie : position 70 « déchets » (pas d'augmentation de taxes)
- Locaux pompiers : position 140 « police du feu »
- Edilité : position 942 « immeubles du patrimoine financier ».

Concernant les taxes de la déchetterie, celles-ci sont liées à la charge des déchets et la couverture, d'après la loi, doit être au minimum de 70%. Nous avons élaboré un budget prévisionnel pour 2016, étant entendu qu'en cas d'approbation de l'assemblée ce soir, la déchetterie serait en place à fin 2015. On constate, qu'avec une certaine optimisation, la couverture est suffisante pour éviter une augmentation des taxes.



Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel déchetterie, édilité et sapeurs-pompiers à Ecuwillens

BUDGET 2018		REVENU	CHARGE
POSITION			
300.00	Commission aménagement		0
311.00	Achat container et matériel, D		500
311.01	Achat container et matériel, V		3000
311.02	Achat sac poubelle chien		1500
313.00	Achat sac officiels et plomb		11000
314.00	Aménagement place conteneurs		3000
314.01	Aménagement déchetterie		500
318.00	Frais de ramassage et décharge		132000
318.01	Frais de recyclage de la déchetterie		115000
318.03	Assurances divers		100
319.01	Perte sur débiteurs		300
390.01	Vent. Trait personnel exploitation voirie		4000
390.02	Vent. Trait. Personnel exploitation déchetterie		10000
390.03	Vent. Personnel de surveillance		20000
390.74	Imputation Interne Intérêts		16000
390.75	Imputation Interne amortissement		32000
434.00	Taxe de base D	108000	
434.01	Taxe aux sacs V	126000	
435.00	Recyclage fer D	21000	
436.00	Remboursement divers	0	
436.01	Remboursement de tiers, benne D	2000	
	TOTAL	257000	348900

COUVERTURE 74%

Je redonne la parole à M. Bertrand Jacquaz pour vous donner quelques optimisations possibles par rapport à certains aspects au niveau de l'amélioration des déchets.

M. Bertrand Jacquaz : par rapport au recyclage, actuellement nous avons une benne dans laquelle nous déposons tous les verres mélangés et nous touchons une ristourne de 40%. En posant 3 bennes distinctes séparant les couleurs des verres, on toucherait une ristourne de 100%, d'où une économie de Fr. 12'000.00. Au niveau du fer blanc et de l'aluminium, nous avons actuellement environ Fr. 7'000.00 de transport. Avec un petit convertisseur et aplatisseur, ce sont nos employés communaux qui livreraient le tout chez Kaufmann. Cette action couvrirait à peu près les frais de transport. Au niveau des surveillants de la déchetterie, le but n'est pas de les licencier. Au début de l'ouverture de la nouvelle déchetterie, ils seront encore 2 pour apprendre aux citoyens comment déposer leurs déchets et par la suite on pourrait augmenter les heures d'ouverture tout en gardant le même personnel. Nous avons également le projet d'une société concernant les déchets verts. Actuellement, nous avons 120 tonnes de déchets verts livrés à Fricompost qui sont offerts et avec l'ouverture d'une nouvelle centrale, on passerait à 200 tonnes gratuites d'où une économie de Fr. 10'000.00. Au niveau des transports, actuellement nos employés communaux vont tous les lundis et jeudis amener les déchets à Fricompost, SAIDF, etc. J'ai également compté une baisse de Fr. 10'000.00.

M. Nicolas Corpataux : il était important que l'exercice soit fait également au niveau des taxes pour prouver que le ménage communal peut absorber, dans le cadre de la planification, cet investissement. Je passe maintenant la parole à la commission financière.

M. Benoît Bruelhart : montant de l'investissement demandé Fr. 2'810'000.00 – montant financé par emprunt bancaire Fr. 2'400'000.00. La discussion lors du vote du crédit d'étude en avril 2012 avait montré la nécessité d'étudier plusieurs variantes. La commission financière regrette que seule la

variante maximum avec le transfert de la déchetterie, de l'édilité et du local pour les pompiers soit proposée à l'assemblée communale. En effet, la commission financière reste convaincue que le transfert du local des pompiers ne se justifie pas. De plus, sur la base de l'analyse du projet, la commission financière constate que l'espace réservé pour la nouvelle déchetterie est plutôt sous-dimensionné et surtout qu'il ne comprend aucune réserve pour une extension future et pâtit de ce fait de la place nécessaire pour les autres activités. La situation du terrain en bordure d'une zone non constructible empêche toute extension future. Compte tenu de ces éléments, même si du point de vue de la situation des finances communales, l'investissement serait supportable, la commission financière préavis défavorablement l'investissement proposé.

M. Nicolas Corpataux : merci. J'ouvre maintenant la discussion.

M. Germain Daucourt, Posieux : j'ai des doutes. C'est une très bonne étude. L'endroit je ne le connais pas, mais le problème, ce sont les voies d'accès. Selon le plan présenté, les bennes de la déchetterie ont une hauteur de 2.20 mètres, c'est haut pour déposer des déchets. Il existe des ponts d'accès et les bennes sont enterrées. Vous avez prévu 2 voies d'accès. Avez-vous calculé le nombre de véhicules entre Ecuwillens et Posieux, aux heures d'ouverture, arrivant à la déchetterie ? Il y aura des bouchons. Il faut s'attendre à ce que les habitants de Posieux viennent par la route principale et ceux qui retournent à Posieux, n'ont pas avantage à passer par Ecuwillens. Pour revenir sur la route principale, tourner à gauche aux heures de pointe, c'est 10 à 15 minutes d'attente. Alors avez-vous réfléchi au fonctionnement d'accès à la déchetterie ?

M. Bertrand Jacquaz : en ce qui concerne l'accès à la déchetterie, nous avons organisé une vision locale avec le Service des ponts et chaussées. Nous avons proposé de marquer une présélection supplémentaire mais elle a été refusée, arguant que l'accès principal suffisait. Je rappelle que la 2^{ème} voie est faite pour les personnes qui repartent.

M. Germain Daucourt, Posieux : avez-vous calculé le nombre de voitures. Si l'on compte, en moyenne, la dimension de 4.50 à 5 m. de longueur pour une voiture. Le temps que l'on décharge, ça bouchonne déjà. Après vous calculez la distance jusqu'à la route, divisez par le nombre de voitures et vous rajouter encore 20 cm entre les voitures et vous avez votre calcul. Je pense qu'à un moment donné nous ne pourrions plus aller sur Ecuwillens par la Tuffière, les voitures seront arrêtées.

M. Bertrand Jacquaz : votre réflexion est juste. Mais j'ai également dit que la déchetterie sera ouverte deux soirs de plus et régulera ainsi la circulation.

M. Germain Daucourt, Posieux : on peut faire un rond-point.

M. Bertrand Jacquaz : oui, mais vous savez combien coûte un rond-point.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : une question concernant Frigaz. La subvention est-elle vraiment confirmée ? Je suis étonné parce qu'en assemblée paroissiale nous avons décidé d'un crédit d'investissement pour la réfection de nos chaudières avec plusieurs possibilités, dont l'une était le gaz. Nous avons écrit à Frigaz et n'avons reçu aucune réponse. Juste encore une observation suite à l'intervention de M. Daucourt : j'habite Ecuwillens, je supporte le bouchon actuellement à Posieux depuis des années, alors voilà.

M. Bertrand Jacquaz : je précise que pour Frigaz ce n'est pas une subvention mais une participation à la fouille.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : oui, mais que ce soit participation ou subvention, il rentre en matière pour un financement. Frigaz est donc intéressé, alors que ce n'est pas l'impression que nous avons eue.

M. Bertrand Jacquaz : effectivement, selon nos contacts, Frigaz est intéressé à mettre leurs tuyaux dans notre fouille.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : quelles sont les caractéristiques énergétiques de ce nouveau complexe de bâtiment ? Approvisionnement en énergie, nous l'avons entendu, c'est le gaz. Panneaux solaires ? isolation ? etc.

M. Nicolas Corpataux : un audit est fait par le bureau Energil concernant le bâtiment. M. Bertrand Jacquaz va vous donner les explications en détail.

M. Bertrand Jacquaz : au niveau du gaz, l'étude est en cours. Le bâtiment sera « Minergie P ». On étudie encore le problème du gaz concernant les émissions de Co². Des panneaux au niveau thermique, nous serons obligés d'en poser.

M. Nicolas Corpataux : le bâtiment répondra aux normes énergétiques et aux énergies renouvelables. L'étude sera encore affinée si le projet est approuvé.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je continue sur la même question. Est-ce que le bureau d'ingénieurs vous a fait un projet qui est conforme au standard bâtiment 2011, dans son entier ? J'explique à la population ce qu'est le standard bâtiment 2011. Il s'agit de normes énergétiques que la commune s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du processus de labellisation « Cité de l'énergie » dans lequel on est lancé.

M. Nicolas Corpataux : le bâtiment sera étudié dans son entier au standard bâtiment 2011. Le bureau Energil a fait un audit pour vérifier la conformité avec les normes en vigueur actuellement. Je peux le confirmer. Nous n'avons pas le concept définitif mais l'idée. La commission de bâtisse va l'étudier et votre commission consultative de l'énergie sera informée en temps voulu.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : comment peut-on voter sur un projet dont on ne sait pas s'il est oui ou non conforme au standard bâtiment 2011, que la commune s'est engagée à respecter ? S'il n'est pas conforme et qu'il y a encore des modifications à apporter au projet, ces modifications peuvent avoir des incidences financières. Je donne encore une information à la commune. Peut-être vous ne le savez pas, mais selon la législation actuelle et ce sera encore renforcé dans la législation future, les communes sont soumises à des normes énergétiques qui sont beaucoup plus exigeantes que celles soumises aux privés. C'est la loi. Donc, on ne peut pas démarrer sur un projet dont on ne sait pas s'il est conforme à ce que l'Etat demande dans la loi. J'ai un problème et je ne comprends pas. A mon avis, le projet n'est pas fini.

M. Nicolas Corpataux : le projet ne peut pas être fini actuellement, nous venons de l'expliquer. Il sera affiné par le vote du crédit au niveau de son coût, de sa mise en soumission et de son concept énergétique. Mais je peux m'engager, au nom de mes collègues et de la commission, que ce bâtiment répondra au standard prévu. Maintenant, dans le détail, nous n'avons pas été aussi loin, le crédit d'étude ne le permettait pas.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : si vous avez des surcoûts de Fr. 50'000.00, vous allez faire quoi ? repasser en votation en assemblée ?

M. Nicolas Corpataux : c'est une bonne réflexion mais je pense que la question est un peu prématurée. Le Conseil communal va étudier cela de manière très précise et l'ensemble de l'investissement tiendra compte de ces éléments.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : qu'a dit le canton sur cet aspect des caractéristiques énergétiques du bâtiment ?

M. Nicolas Corpataux : malheureusement je n'ai pas en tête le rapport d'audit du bureau Energil mais nous pouvons vous transmettre une copie de ce rapport.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : c'est également une autre question. Pourquoi la commission de l'énergie, dont je fais partie, n'a pas été consultée ? Ce n'est pas une critique mais cela aurait été judicieux.

M. Nicolas Corpataux : je viens de vous le dire, vous serez consulté le moment venu, dans le développement de ce projet sur l'aspect énergie. En l'état actuel du projet, il n'y avait pas matière à travailler sur la production. Il y a encore certaines interrogations sur la production elle-même au niveau du gaz, pompe à chaleur, solaire, etc. pour respecter la loi. La commission d'énergie sera invitée dans le cadre de la commission de bâtisse pour plancher là-dessus.

M. Christian Seydoux, Posieux : si vous le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose. Je suis assez d'accord avec ces remarques. La remarque sur l'énergie, depuis le début, dans la commission nous en avons été très sensibles. On savait qu'il y avait une commission de l'énergie et on s'est dit qu'il fallait qu'on travaille dans cette orientation. C'est ce que l'on a fait. Seulement, si nous avons attendu le rapport d'Energil que l'on attend depuis plus d'une année et qui est arrivé seulement vendredi, et moi cela fait des années que j'en parle, il fallait que cette déchetterie foute le camp de Posieux le plus vite possible. J'ai poussé en disant que si ce n'est qu'un problème d'énergie, on peut encore en discuter même si le Conseil communal et l'assemblée nous donnent la permission de construire ce bâtiment. Je crois que maintenant il faut y aller une fois pour toute. Il y a bien des questions qui seront résolues. Il faut dire également que nous avons surévalué la plupart des coûts qui vont nous permettre justement de répondre à ces questions. Pourquoi le gaz ? le gaz naturel passe à 5 mètres de notre bâtiment. On ne peut en conséquence pas cracher sur le gaz. Il est vrai que ce n'est pas une énergie renouvelable et il faudra en discuter puisque le bâtiment devra répondre à la loi. Je peux répondre à M. Clerc. L'Etat ne donnera une réponse favorable que si le bâtiment est à énergie P. Sinon, nous n'obtiendrons pas d'autorisation et aucun subventionnement. Concernant la question de M. Daucourt, il faut foutre le camp de Posieux quand on voit la circulation qu'il y a sur les routes qui conduisent à la

déchetterie actuelle. Cela ne sera pas pire mais au contraire bien plus agréable. Il faut dire également à M. Daucourt, que l'on ne va pas attendre le mercredi soir à 17h00 pour envoyer tous les retraités à la déchetterie, mais qu'ils pourront s'y rendre à bien d'autres moments évitant ainsi la circulation de pointe. Au niveau de la circulation, il y a de la place et l'on peut même s'étendre. Il n'y a aucun souci pour développer. Je voudrais faire encore une petite réponse à la commission financière. Depuis le début, la commission financière disait qu'il fallait plusieurs variantes. Je ne vois pas ce qu'il faut comme variante pour une déchetterie. Une déchetterie est faite pour ramasser des déchets et il n'y a pas d'autre variante possible. Par contre, le fait de déplacer une déchetterie loin de la population, loin d'une école, de rassembler les 3 services et depuis le début, la commission a voté le fait que les pompiers sont à mettre dans ce bâtiment, est très bien. Maintenant, si l'assemblée refuse le local des pompiers, nous avons toujours cette variante financière mais le bâtiment de toute façon sera construit. Si nous n'avons pas prévu d'autre variante, nous avons même étudié une variante gratuite. La commission n'a pas accepté d'amener 200 voitures par jour chaque fois que la déchetterie est ouverte jusqu'à Châtillon. Il fallait rester dans le cercle de la commune et nous avons trouvé une solution qui est fort agréable. La solution de l'aérodrome était également une bonne solution mais en face d'un terrain de foot et sur une route très fréquentée qui conduit à une zone de loisirs. Pour ce magnifique terrain, on peut imaginer un jour, une autre utilisation (un musée, un terrain de foot, d'équitation pourquoi pas). Voilà, s'il reste quelques détails à étudier pour ce projet, il faut nous faire confiance. Je suis le représentant de la population au sein de la commission et je vous jure que j'ai une tête et je tiendrai jusqu'au bout pour que le projet soit conforme à ce que la population veut. (applaudissements).

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : je partage votre avis concernant l'énergie pour le bâtiment du feu et de l'édilité, le surcoût ne sera pas énorme en fonction du choix énergétique. Je doute que le gaz naturel soit conforme à la vision énergétique cantonale pour un bâtiment communal pour lequel nous avons un devoir d'exemplarité sur l'énergie. Concernant la conduite de gaz, je suis surpris et je partage l'avis de M. Seydoux quant à l'arrivée du gaz naturel sur Ecuwillens. Je me demande si le gaz naturel fait partie de la stratégie communale au niveau de l'énergie au centre du village ?

M. Nicolas Corpataux : je suis un peu emprunté pour répondre. Je dirais que Frigaz a traversé tout le secteur de Posieux pour alimenter la future zone industrielle de Farvagny. Il y a plusieurs propriétaires qui se sont raccordés sur cette conduite. On ne peut pas empêcher les gens de bénéficier du passage de la conduite de gaz. Au niveau communal, nous n'avons pas discuté pour savoir si l'on privilégiait le gaz ou non. Le fait que Frigaz veut profiter de notre fouille pour mettre un tuyau en attente jusqu'au centre du village est une opportunité qui existe.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : cela fait plus de 6 ans que Frigaz discute pour rentrer à Posieux. Historiquement, Frigaz a toujours dit que le centre du village d'Ecuwillens ne les intéressait pas. Maintenant je pense que nous sommes dans un tournant où des décisions doivent être prises. Il y a 3 bâtiments qui pourraient être raccordés avec une énergie renouvelable mais cela fait partie de la stratégie communale. C'est une réflexion de fond. Si on laisse Frigaz investir pour venir jusqu'au centre du village, d'autres sociétés qui investissent sur une énergie, soit l'un fait faux, soit l'autre ne le fera jamais.

M. Nicolas Corpataux : on entre là dans une politique privée. Il y a quelques années, pour ceux qui s'en souviennent, l'exercice a déjà été effectué pour une centrale de chauffe au centre du village pour chauffer différents bâtiments et on a constaté que cela ne fonctionnait pas. Il y a la difficulté pour la commune de la financer, il faut démarcher les propriétaires et ce n'est pas du ressort de la commune. Par rapport au gaz, si Frigaz veut aller au centre du village, ils en ont le droit. Actuellement, la stratégie de la commune n'est pas arrêtée.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je soutiens les propos de mon collègue de commission Alessandro Circelli. Ce n'est pas à Frigaz de définir la politique énergétique de la commune mais bien à la commune et ses citoyens. C'est complètement différent. Les discussions concernant les différentes options pour approvisionner le centre du village durent depuis longtemps. Entre temps, il y a des nouveaux blocs qui se sont construits. Je ne sais pas comment ils sont chauffés et si nous les avons ou non intégrés dans une réflexion d'approvisionnement d'énergie renouvelable. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas la commune qui prend en main la politique énergétique et décider de la bonne stratégie en fonction d'un certain nombre d'objectif, de directives légales, d'objectifs du canton et de la Confédération de réduction massive du recours à l'énergie fossile. Il est clair que le gaz est une énergie plus propre que le mazout et on peut ainsi accepter dans une certaine mesure le gaz mais pas

comme alternative au mazout, comme complément ou substitut dans certain cas. On doit avoir une stratégie qui va plus loin que ça. De mon point de vue, je désapprouve absolument, l'idée de Frigaz qui tire une conduite jusqu'au centre du village d'Ecuvillens. Ce n'est pas une stratégie d'avenir.

M. Nicolas Corpataux : j'imagine que les citoyens sont sensibles à ces mesures énergétiques, moi le premier. Nous n'avons pas de base légale pour imposer quoi que soit au niveau énergie pour l'instant aux futurs propriétaires et aux futurs terrains qui seront mis en zone. Cette stratégie qui a été acceptée par la commission d'aménagement fait partie du plan communal des énergies qui n'est pas approuvé. Nous ne pouvons pas dire maintenant à par exemple MM. Brodard aux Granges, vous faites une centrale de chauffe pour vos immeubles. Nous faisons actuellement avec la législation en vigueur. Cette remarque est importante et nous donnera l'occasion lors de la séance de la commission d'aménagement du 7 mai prochain de discuter de ce point et de travailler autour de cet élément. Nous ne pouvons qu'imposer que les projets respectent les normes en matière d'énergie mais en matière d'approvisionnement, qui est un concept un peu plus général et qui sera défini dans le plan communal des énergies qui fait partie de la révision du PAL dont la demande préalable a été déposée au canton au mois de février, nous n'avons aucune base légale.

M. André Schaub, Posieux : j'ai également toujours été opposé à cette déchetterie à Posieux, ce n'était pas sa place et elle était prévue pour seulement 800 habitants. Là, vous avez prévu pour 2700 habitants, j'ai l'impression qu'au niveau de la circulation ce sera un peu mieux. Vous avez visité des déchetteries, quelles sont leur expérience, est-ce que cela tourne ou cela bloque-t-il ?

M. Bertrand Jacquaz : nous avons visité la déchetterie de Farvagny et Vuadens qui sont du même style que la nôtre et plus ou moins pour le même nombre d'habitants. Celle de Vuadens est ouverte 4 soirs par semaine et le samedi pour 2300 habitants. A Corminboeuf, elle est ouverte chaque soir pour 2800 habitants avec une surface moitié moins grande que celle que nous prévoyons. Il y a de la fluidité, aucun problème.

M. Hugo Zbinden, Posieux : j'aimerais revenir sur la question de l'énergie. Ces Messieurs qui veulent faire de la dictature au niveau énergétique, un moment donné, il faut que quelqu'un finance. Et en définitive, ils ne peuvent pas interdire à une entreprise privée, je rappelle qu'en Suisse nous sommes dans une situation de libre entreprise, interdire à Frigaz de passer à Ecuvillens de manière à ce que certains habitants, certaines sociétés, certaines entreprises puissent se raccorder au gaz. A moins que vous vouliez instaurer une dictature au niveau énergétique. Ce n'est pas demain la veille que l'on va chauffer les maisons avec des éoliennes.

M. Alessandro Circelli, Ecuvillens : vous avez entièrement raison, les gens sont libres. Le seul point, c'est qu'au moment où on investit de l'argent, c'est pour rentabiliser un investissement. Si Frigaz vient au centre du village, cela veut dire que Frigaz pense un jour rentabiliser leur investissement. A ce moment-là, nous, nous n'investirons plus jamais dans une énergie renouvelable comme énergie de réseau. Le but est d'être clair dans ce que l'on pense. Le gaz est une énergie de très bonne qualité et c'est une solution qui existe.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : l'histoire du gaz et si on prend les choses l'une après l'autre, la commune a l'obligation de pousser le jus direction le village pour les égoûts et pour ce faire elle doit ouvrir une fouille. Pourquoi Frigaz ne profiterait pas de cette fouille, c'est tout à fait pragmatique et louable. Alors je ne vois pas pourquoi on critique Frigaz qui en profite. Nous avons assez d'exemples partout, de routes ouvertes et à peine refermées, d'autres services qui les ouvrent à nouveau pour poser leurs tuyaux.

M. Clovis Galley, Ecuvillens : juste une question sur la circulation. Je confirme que c'est une route très fréquentée et spécialement le samedi, pour soit le terrain de foot, l'aérodrome et même la zone de la Clé, c'est beaucoup de trafic. N'y aurait-il pas une possibilité d'acheter le terrain jusqu'à la zone non constructible et de faire un rond-point à l'intersection de la route de contournement et celle du village avec dans le rond-point un accès à la déchetterie, ce qui ralentirait le trafic. Le problème de circulation ne sera pas dans la déchetterie, mais bien les véhicules qui arrivent et partent de la déchetterie. Ce qui m'étonne, c'est cette zone non constructible de protection de l'aérodrome. Je me demande comment cela a été fait lors de la construction de l'autoroute. Dans votre projet, vous devez étudier le problème de la circulation.

M. Nicolas Corpataux : je peux répondre sur le premier point, le problème de la zone de restriction. Elle ne pourra jamais être mise en zone d'intérêt général. Le propriétaire du fond qui est agriculteur ne peut pas la vendre, elle fait partie de son domaine. C'est la loi.

M. Bertrand Jacquaz : lors de la vision locale avec le Service des ponts et chaussées, nous avons émis le vœu de construire un rond-point. Au niveau coût, c'est un peu plus de Fr. 300'000.00. Ensuite, quand on a regardé l'accès au complexe, nous avons pensé que c'était plus dangereux vers la porcherie, accès de la Rte de Magnedens vers la Rte du Village. Pour la déchetterie, il y a une bonne visibilité.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : ce n'est pas une question de visibilité mais de volume du trafic. Vous avez fait des comptages sur la Rte de contournement, vous pouvez donc les analyser.

M. Bertrand Jacquaz : c'est un point à prendre en considération.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : l'idée c'est l'opportunité de faire quelque chose d'innovant et de le faire correctement dès la première fois.

M. Nicolas Corpataux : c'est effectivement une observation qui est judicieuse. Il y a également un problème de vitesse sur cette route. Actuellement, il y a toute une série de comptages et de contrôle de vitesse dans la commune. Nous avons noté ce point, nous allons l'étudier et voir si nous trouvons une solution.

M. Robert Menoud, Posieux : juste un petit mot, avant de faire beaucoup beaucoup trop de frais pour arriver à passer 3 millions avec toutes ces histoires de rond-point et compagnie, la difficulté de la route sera pareille à celle actuellement pour Posieux. Je pense qu'il faudrait pour commencer, essayer d'ouvrir un jour de plus la déchetterie actuelle. Je propose le mardi soir et la vidange le mercredi, le jeudi soir et la vidange le vendredi et le samedi ouvert. Il faudrait que nous les « vieux » on aille plus facilement le mardi et le jeudi pour laisser libre parcours le samedi à ceux qui travaillent. Faire cet essai avant de dépenser 3 à 4 millions. Un jour il faudra augmenter les impôts et vous ne serez plus d'accord mais vous serez tous obligés de suivre le mouvement. Quelque chose pour la déchetterie, il faut faire c'est vrai. La solution, ouvrir 3 fois par jour. Moi j'étais seul surveillant pendant 5 ans, aujourd'hui il en faut 3 pour me remplacer, vous voyez à peu près le problème.

Plus de question et nous allons procéder au vote.

M. Nicolas Corpataux : je vous rappelle la procédure selon l'art. 15 la loi sur les communes. C'est d'abord la proposition globale du Conseil communal avec le local des pompiers qui est soumise au vote.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel déchetterie, édilité, sapeurs-pompiers à Ecuwillens pour un montant net de Fr. 2'400'000.00 (selon tableau récapitulatif des coûts un montant de Fr. 2'810'000.00 moins Fr. 410'000.00 de participations et subventions diverses), financé par un emprunt bancaire, est accepté à la majorité (97 oui, 6 non et 2 abstentions).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT DU PONT SUR LA SARINE A LA RTE D'HAUTERIVE A POSIEUX

M. Nicolas Corpataux : cet investissement pour un crédit d'étude concernant un magnifique pont de la fin du 19^{ème} siècle et qui appartient pour 50% à la commune d'Arconciel et pour 50% à la commune de Hauterive (FR). Le pont a été construit entre 1898 et 1900 en structure métallique. Des travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués en 1982 avec notamment la pose d'un tablier en béton et un revêtement bitumineux sur la chaussée. Une expertise faite en 2012 a démontré que ce pont a subi d'importants dégâts dus aux attaques de rouille sur la protection des structures métalliques et des problèmes de corrosion dus aux écoulements sous la structure du tablier. La fondation de la culée, côté Posieux, est également à refaire. Le but de ce crédit d'étude est de définir et de chiffrer précisément, sur la base de soumission, les travaux d'entretien afin de pouvoir vous présenter un crédit d'investissement lors d'une prochaine assemblée, crédit d'investissement à 50% à charge de chaque commune. Je précise également que c'est le bureau Brasey SA à Fribourg qui est en charge du mandat d'ingénieur. Ce bureau s'est d'ailleurs occupé déjà en 1982 des travaux d'entretien et possède ainsi tous les plans techniques de construction.

Une information importante : la charge mentionnée, sur décision du Service des ponts et chaussées de l'époque, est de 3,5 to avec convois agricoles autorisés. La charge réelle du pont est de 15 to. Avec un flux de véhicules de près de 2300 par jour sur la Rte d'Hauterive en direction d'Arconciel, le but n'est pas d'augmenter la capacité de passage mais de pérenniser ce pont avec des travaux d'entretien usuels.

Je donne la parole à la commission financière.

M. Benoît Bruelhart : montant demandé Fr. 20'000.00, montant financé par les liquidités. La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte.

M. André Galley, Posieux : j'utilise cette route tous les jours. Je peux vous dire que ce n'est pas une route communale et que ce n'est pas aux communes d'Arconciel et Hauterive (FR) de financer cet ouvrage. C'est une route cantonale, rte de détournement de la ville de Fribourg et il s'agit de négocier ce financement avec l'Etat.

M. Nicolas Corpataux : c'est une route communale. La question a déjà été abordée par le bureau d'ingénieurs et le canton ne va aucunement participer à la réfection de ce pont.

Plus de question.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour l'assainissement du pont sur la Sarine à Rte d'Hauterive à Posieux pour un montant net de Fr. 20'000.00 financé par les capitaux disponibles est accepté à la majorité (1 non).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'ETUDE POUR UN AUDIT DU BÂTIMENT DE LA HALLE DE GYM A LA RTE DE L'ECOLE A POSIEUX

M. Nicolas Corpataux : le but de ce crédit d'étude est de déterminer avec un bureau d'ingénieurs spécialisé encore à mandater, les interventions techniques nécessaires pour améliorer, réduire et optimiser les consommations d'énergie. Il s'agit en effet d'un bâtiment construit au début des années 80 et qui ne bénéficie pas de toute l'isolation adéquate et des critères en matière d'énergie. L'audit déterminera les éléments techniques à mettre en œuvre et le montant de l'investissement qui vous sera proposé lors d'une prochaine assemblée. Je donne la parole à la commission financière.

M. Benoît Bruelhart : montant de l'investissement demandé Fr. 25'000.00, financé par les liquidités. La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour un audit énergétique du bâtiment de la halle de gym à la Rte de l'Ecole à Posieux pour un montant net de Fr. 25'000.00, financé par les capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA PLACE DE JEUX DE L'ECOLE A POSIEUX

M. Nicolas Corpataux : je cède la parole à Mme Valérie Berchtold Clément qui va vous orienter dans le détail sur cette mise en conformité et les travaux envisagés.

Mme Valérie Berchtold Clément : l'investissement demandé porte sur 3 points à savoir le remplacement de la combinaison de jeux, le tapis synthétique et les gradins du terrain de basket, le tout à l'école bien sûr. Nous avons déjà enlevé, l'année passée, le toboggan qui se fissurait. La combinaison de jeux à une quinzaine d'année, elle est en bois et en très mauvais état. Elle a déjà été renforcée à bien des endroits. Elle est contrôlée, actuellement, une fois par semaine par nos employés

communaux. Pour des raisons de sécurité, la combinaison et les balançoires seront démontées en juillet au début des vacances scolaires.

La nouvelle combinaison est composée de deux tours, un peu similaire à l'actuelle, une passerelle et un toboggan, un mur de grimpe avec corde à nœuds, une petite échelle de pompier. Elle sera en métal et bois et ainsi plus résistante dans le temps. Elle sera également un peu plus basse pour respecter les nouvelles normes en vigueur. Comme la tour est plus grande, nous devons refaire le tapis qui se trouve au-dessous. Les normes ayant changées, nous allons également ajouter une couche à tous les tapis. Le dernier point concerne les gradins du terrain de basket. Ils sont composés de traverses de chemin fer qui sont cassées avec des vis qui dépassent. C'est dangereux. Ils seront refaits en béton étant donné que nous n'avons plus le droit d'employer ces matériaux (traverses de chemin de fer). Je tiens à remercier M. Hicham Frossard qui m'a beaucoup aidé dans ce projet et la commission scolaire.

M. Benoît Bruelhart : montant de l'investissement demandé Fr. 95'000.00 financé par emprunt bancaire. La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Christian Seydoux, Posieux : je me joins à des voisins pour vous demander de trouver un moyen pédagogique pour signaler que cette cour de récréation, terrain de jeux ne sont pas là pour fumer des joints, tirer quelques pétards, se faire plaisir avec des vélomoteurs ou motos ou enfin pour boire de la bière. Trouver un tableau qui rappelle les règles élémentaires de comportement.

Mme Valérie Berchtold Clément : vous avez raison et nous allons en discuter très sérieusement au sein de la commission scolaire et du Conseil communal.

M. Hugo Zbinden, Posieux : je trouve les traverses de chemin de fer bien plus sympathique que le béton. Je me demande si on ne pourrait pas remplacer ces gradins en béton par des poutres en bois, ce qui n'entraînerait pas nécessairement un surcoût.

Mme Valérie Berchtold Clément : en refaisant avec des poutres en chêne, l'esthétique sera là mais le coût plus élevé puisque cela nous obligerait à refaire toutes les fondations.

M. André Schaub, Posieux : à combien reviendrait le surcoût ?

Mme Valérie Berchtold Clément : on m'a certifié que cette solution serait plus chère et en conséquence je n'ai pas été plus loin dans l'étude.

M. Nicolas Corpataux : nous avons noté la proposition et allons faire l'exercice.
La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour la mise en conformité de la place de jeux de l'école à Posieux pour un montant net de Fr. 95'000.00 financé par emprunt bancaire est accepté à la majorité (1 non).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS COMMUNALES

Projet ALP Liebefeld Posieux

Vous avez pu prendre connaissance du résultat du concours pour l'ALP Liebefeld Posieux. Le gagnant est le bureau d'architecte Danz Architekten de Zurich avec son projet dénommé AOC. Je vous présente quelques images du projet. 27 projets ont été déposés. Le jury était présidé par M. Lang architecte cantonal. Le vote pour ce projet était à l'unanimité. Le projet du bâtiment est implanté entre la route cantonale et le bâtiment actuel de manière à renforcer une liaison avec l'IAG. Le planning des travaux est la présentation en fin d'année d'un crédit d'investissement auprès du Grand Conseil. Le début des travaux est agendé au début 2015 avec une mise en service prévue à fin 2016, courant 2017. Je rappelle que le canton va construire ce bâtiment estimé à 70 millions et le louera à la Confédération avec un rendement de 5%. Ce ne sont pas moins de 200 personnes qui viendront travailler sur le site de Posieux. Une étude de mobilité sera également mise en place. Pour la commune, ce projet est important d'un point de vue financier puisque nous encaisserons diverses taxes et émoluments. Nous

allons également discuter avec le canton concernant cet immeuble de rendement de 5%, en travaillant sur le fait que l'Etat paie une contribution immobilière.

Assemblée communale du budget 2015

Vous pouvez déjà prendre note de la prochaine assemblée communale du budget 2015 qui aura lieu dans cette même salle le mercredi 17 décembre 2014 à 20.15 heures.

M. José Chassot, Posieux

A l'initiative de M. José Chassot lors du dernier Noël des aînés, nous allons publier dans le prochain bulletin communal d'anciennes photos de citoyennes et citoyens avec les noms. C'est une jolie opportunité. Merci à M. Chassot.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Nicolas Corpataux : je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Joseph Meyer, Posieux : ayant constaté à plusieurs reprises sur la commune, lorsque je me promène en forêt en compagnie de ma femme qui est aussi scandalisée que moi, qu'il y a tellement de débris de toutes sortes, solides et non dégradables, le long des chemins et des prés. Je pense qu'il serait souhaitable de faire participer les écoliers, les parents et le corps enseignant à une journée de nettoyage printanier en plus des nombreuses heures effectuées par les éboueurs communaux qui font tout ce qu'ils peuvent et qu'il conviendrait de questionner aussi sur ce sujet.

M. Bertrand Jacquaz : votre réflexion est correcte. Nous avons encore nos requérants d'asile jusqu'à fin juin et ils sont actuellement en train d'effectuer ces travaux de nettoyage de bords de routes, bords de forêt. Ils sont sous la responsabilité de notre forestier intercommunal M. Jacques Galley.

M. Georges Coronado, Posieux : suite à l'accident du 8 avril sur un passage à piétons à Posieux, je me posais la question de savoir ce qu'il en est de la sécurité routière de nos enfants se rendant à l'école, de savoir quelles sont les possibilités d'avoir des zones 30 km/h ou des zones de rencontre de 20 km/h ?

M. Nicolas Corpataux : effectivement, cet accident est dramatique mais on peut prendre tous les moyens sécuritaires, nous n'arriverons jamais aux risques zéro. S'agissant des zones 30 km/h, dans le cadre de la révision du PAL, des comptages effectués par le radar pédagogique qui se balade sur le territoire sont en cours et nous aurons des résultats vers la fin juin. A la lecture de ces résultats, le Conseil communal déterminera quelles sont les zones susceptibles de passer à 30 km/h. Pour ce qui est des zones de rencontre, 20 km/h, il n'est pas envisagé d'en avoir sur la commune. On constate que les zones 30 km/h sont relativement bien respectées. Par contre, la problématique se situe au niveau de la route cantonale sur la traversée de Posieux où la moyenne est de plus de 65 km/h. Nous serons contraints de demander à la Police cantonale d'effectuer des contrôles de vitesse.

M. Marc-Antoine Emery, Posieux : il y a quelque semaine, un article est paru dans « La liberté » qui traitait de l'influence de la loi sur l'aménagement du territoire quant au PAL. L'article était assez alarmiste par rapport à de nouvelles mises en zone à bâtir. J'aimerais savoir si la commune a reçu des informations plus précises de la part de l'Etat ?

M. Nicolas Corpataux : évidemment c'est un article comme les journalistes savent le faire et quand les gens le lisent, ils pensent c'est la panique, tout est bloqué jusqu'en 2019. Il faut savoir que la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) a été votée par le peuple suisse en mars 2013 et entre en vigueur au 1^{er} mai 2014. Un certain nombre de cantons, notamment ceux de Fribourg et Vaud, n'ont pas établi leur plan cantonal, ce qui amène à faire un moratoire. Ce moratoire est jusqu'en 2019 pour les nouvelles mises en zone. Dans la durée de ce moratoire, chaque nouvelle parcelle qui sera mise en zone devra être compensée. Chaque commune a reçu une copie du courrier, à la fin 2013, du Conseiller d'Etat, Directeur de la DAEC, M. Ropraz, adressé à la Confédération qui demandait un délai supplémentaire à ce moratoire jusqu'à la fin de l'année 2014. Ce délai a été refusé et la loi entrera donc en vigueur, comme prévu, au 1^{er} mai 2014. Les terrains mis en zone d'intérêt général ou d'intérêt public comme la déchetterie ne font pas partie de ce moratoire. Les zones par exemple en faible densité que l'on désirerait mettre en moyenne densité densifiée peuvent être traitées hors de

ce moratoire. Il faut que les communes continuent à travailler sur leur révision de PAL pour montrer au canton qu'il y a un besoin de développement. On sait qu'on doit densifier les centres de village en relation avec la mobilité. J'en appelle à nos deux Députés présents ce soir pour que le canton prenne le taureau par les cornes pour mettre en place ce plan directeur cantonal, le plus rapidement possible. Le canton s'est endormi depuis 2004 et maintenant on est face à un mur. Il faut le contourner en accélérant le mouvement.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : M. le Syndic a été très complet. Effectivement l'article dans le journal était très alarmiste mais la situation l'est un peu moins. Je dirais qu'il y a plutôt un quota cantonal bloqué. On peut jouer le jeu d'une compensation de surfaces d'assolement, encore faut-il que les communes s'arrangent entre-elles. Le problème est qu'actuellement la politique cantonale va surtout sur une densification des agglomérations en particulier Fribourg et Bulle. Il n'est pas évident que l'on puisse profiter de ces compensations par des surfaces d'assolement ailleurs dans notre commune. Cela ne veut pas dire que la révision de notre PAL est forcément bloquée. On a la révision du RCU, différentes mesures dans le domaine de l'énergie, modifications de certaines dispositions, un gros effort en matière de mobilité, tous ces éléments ne sont pas bloqués par une question de possibilités d'agrandissement de notre zone à bâtir. Le canton est en train de mettre sur pied différents centres d'information auxquels nous allons participer pour récolter le plus d'informations et nous faisons actuellement le point avec les services de l'Etat. Il faut également que nous soumettions au canton notre souci sur le fait que toutes les compensations ne doivent pas être forcément offertes aux agglomérations mais également aux zones de la ceinture urbaine. Affaire à suivre.

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai demandé, il y a deux ans, s'il n'était pas possible de modifier la priorité au carrefour « Fasel-Chenaux, rte du Village-rte de Magnedens). Il me semble qu'il y a dix fois plus de véhicules qui traversent le village dans la longitudinale que sur cette route qui vient de l'aérodrome. Il y a nettement moins de trafic et si vous faites les comptages, vous en aurez la preuve.

M. Jean-François Zanetti : nous avons organisé une vision locale sur place avec le Service des ponts et chaussées et pour eux, le flux principal n'a pas changé. On pourra rediscuter de la situation après les analyses des comptages actuels.

La parole n'est plus demandée.

M. Nicolas Corpataux : arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal et les membres de toutes les commissions communales pour leur engagement et leur travail.

Ce samedi, vous aurez droit à voir passer 6 fois le Tour de Romandie sur la route cantonale à Posieux et je vous recommande de passer au bar de la commission d'animation de la jeunesse sis à l'arrêt de bus du Vany. Alors si l'envie de boire un verre vous tente en regardant passer tous ces champions, n'hésitez pas à faire marcher les affaires de la CAJ.

Je clos cette assemblée des comptes 2013. Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée, un bel été et d'excellentes vacances.

La séance est levée à 22.25 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Nicolas Corpataux